



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 8065

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'aide à la qualité du porc en zones de montagne et de piémont, dont l'enveloppe budgétaire n'a pas évolué depuis 1989. Dans la crise que la profession traverse, il y a nécessité à préserver ces capacités de production, d'autant que la concurrence qui s'exerce entre bassins de production est particulièrement préjudiciable aux producteurs des zones de montagne. Il convient de sauvegarder dans ces régions une production de qualité garante d'une activité économique contribuant à l'aménagement du territoire. Il lui demande en conséquence s'il entend revaloriser, des 1993, le soutien apporté aux producteurs porcins de ces zones.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés graves que traverse le secteur porcin actuellement, le Gouvernement a pris des mesures pour préserver l'outil de production. Parmi ces dispositions, le versement de l'aide à la qualité du porc en zone de montagne a bien été effectué. Cette mesure doit permettre de maintenir, dans les zones les plus difficiles de notre territoire, une filière spécifique, à même de tirer parti des conditions de montagne pour conférer une plus-value au produit.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8065

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4092

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6008